



UNSA DOUANES

6, rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – télédéc 322
75703 PARIS Cedex 13

Site Internet : <http://www.unsadouanes.org>
Facebook : <https://www.facebook.com/UNSA Douanes>
Twitter : <https://twitter.com/unsadouanes>
Google+ : <http://gplus.to/UNSA Douanes>
YouTube : <https://www.youtube.com/user/UNSA Douanes>
Flickr : <http://www.flickr.com/photos/unsadouanes/>

Affaire suivie par : Vincent THOMAZO
Portable : 06.61.71.67.90
Mél : unsadouanes@gmail.com
Mél : vincent.thomazo@wanadoo.fr

PARIS, LE 08 JUIN 2016

*Madame Hélène CROCQUEVIELLE
Directrice Générale des Douanes et
Droits indirects
11, rue des deux communes
93558 MONTREUIL Cedex*

Objet : CSRH

Madame la Directrice Générale,

Le groupe de travail concernant le CSRH qui devait se tenir le 3 juin dernier a finalement été annulé.

Si nous nous livrons à un petit historique sur le fait que ce groupe de travail ne se soit toujours pas tenu, il faut remonter un an en arrière avec le premier report dû au manque de visibilité que pouvait avoir l'administration sur ce service alors même que les syndicats tiraient déjà la sonnette d'alarme.

Le deuxième report était lié au changement de « tête » à la sous-direction A ... Il y a là, beaucoup à dire lorsque le précédent sous-directeur, les yeux dans les yeux, annonçait aux agents du CSRH qu'une NBI leur serait octroyée pour qu'au final, le personnage parti sous d'autres cieux, cette mesure ne s'applique jamais.

Enfin ce dernier report dû au mouvement social du printemps vient prolonger l'attente. Aussi, nous nous adressons directement à vous par courrier alors que la situation est préoccupante tant pour les personnels du CSRH qui souffrent de conditions de travail inacceptables, que pour la communauté douanière impactée par le travail de ce service support (paye, gestion carrière, dossier accident de service, retraite).

Ce dossier urgent est devenu si sensible pour que le syndicat UNSA Douanes ne l'aborde de manière dogmatique. Nous souhaitons donc ici évoquer des situations précises en partant du réel et du concret afin de déboucher sur deux principaux axes revendicatifs :

- ➔ rendre la charge de travail acceptable en mettant les effectifs en adéquation ;
- ➔ accorder une reconnaissance financière pérenne aux agents du CSRH.

Avant le basculement sur SIRHIUS, le souci majeur de l'administration était de réussir le défi technique de la migration des logiciels. Il fallait éviter l'accident technique !

Actuellement , le syndicat UNSA Douanes pense qu'il est également nécessaire de se pencher sur le stress croissant des agents afin d'éviter l'accident cette fois-ci humain !

Certes, si la migration a réussie, c'est au prix de moult efforts de la part des agents, efforts répétés jusqu'à ce jour puisqu'il faut constamment corriger les données afin que SIRHIUS sorte les bonnes payes.

De plus si vous prenez en compte le calendrier de gestion des carrières 2016/2017 qui nous ont été transmis dans les documents de travail, vous admettez bien que les événements ayant un impact sur la charge de travail du CSRH se succèdent à un rythme soutenu.

Ajoutez à cela, les effets de la loi ZUS (plus de 900 dossiers en douane), puis les effets de la PPCR et vous comprendrez l'ampleur de la tâche du CSRH.

Mais là ne s'arrête pas l'accumulation des surcroîts de travail.

Les 1000 recrutements supplémentaires se traduisent par une augmentation du nombre de douaniers au moins pour les 2 ou 3 ans à venir. Cela impacte fortement le pôle service nationaux « école » du CSRH qui doit effectuer la recevabilité des dossiers mais également certains pôles comme le pôle Nord/Grand Est. En effet, sur les 250 premières sorties de stage AC de La Rochelle, 65 reçoivent une affectation sur cette région. Multipliez par quatre et vous obtenez la charge de travail d'un gestionnaire à temps plein supplémentaire rien que sur ce pôle.

Il est par ailleurs question de confier la gestion de toutes les absences (congrés, CET...) au CSRH.

Les arrêtés seront également transférés de la DG vers le CSRH.

Et pour finir la charge de travail des gestionnaires sera alourdie par la mise en œuvre du contrôle interne comptable qui consiste à un recensement statistique du travail fourni.

Tous ces facteurs font que les agents du CSRH sont pressés et même sur-pressés.

Le phénomène prend de l'ampleur avec l'important taux de turnover du personnel depuis la création de ce service. Certes, on peut espérer maintenant une certaine stabilisation, mais ce phénomène mérite d'être analysé sur une plus longue période afin de ne pas en tirer des conclusions hâtives.

Il est donc nécessaire d'apporter des bonnes réponses à toutes ces problématiques.

Il semblerait que vous ayez envisagé de faire appel à deux agents retraités avec en retour un refus. Cette voie est donc non concluante.

Vous envisagez également pour les prochains mouvements, suite au Tableau Annuel des Mutations, de faire partir les agents du CSRH au 1^{er} septembre et non au 1^{er} juillet tout en formant les nouveaux agents avant le 1^{er} juillet ce qui permettrait un tuilage. Mais ces astuces ponctionnent les ETPT des autres Directions, déjà bien en peine ! c'est au mieux une mesure cache misère.

Vous avez également créé une cellule de 2,5 agents pour venir en renfort sur les pôles, mais au total, le nombre de gestionnaires ne croît pas.

Vous faites appel pour le service d'archivage à des contrats de vacataire. Mais leur durée se limite à une période d'un mois ce qui n'est pas approprié pour obtenir un travail optimum.

À vrai dire, la charge de travail de ce service a été sous-dimensionnée et vous devez répondre à ce constat par une augmentation du nombre de gestionnaires.

Par ailleurs, pour un travail aussi spécifique que celui du CSRH et sous condition que toutes les mesures de confidentialité puissent être garanties, le télétravail pourrait permettre une facilitation du travail et un meilleur confort pour les agents volontaires.

Enfin, la création d'une ligne d'ACF « CSRH » devrait selon nous accompagner les efforts fournis par les agents du CSRH. À titre d'exemple, les agents du pôle spécialisé qui s'occupent entre autre des retraites ont perdu en venant de Nevers à Bordeaux leur prime DG tout en faisant néanmoins le même travail ! Ce même service est également touché par le manque d'effectif. De 15 agents ils sont désormais 10, dont 2 Paris-spécial qui doivent partir. Certes, une charge de travail a été transférée au Service des Retraites de l'État de Nantes, mais elle ne correspond pas à 5 agents et de plus, le service de Bordeaux traite 200 à 250 dossiers d'accident de service qui n'étaient pas de leur compétence à Nevers.

L'ampleur des déficits d'emplois est donc lourd, on ne peut plus se contenter de solutions de replâtrage.

Le syndicat UNSA DOUANES vous demande, madame la Directrice générale, de prendre rapidement des mesures pérennes et de faire le point ultérieurement avec les organisations syndicales. Il en va de la bonne marche des services dans leur ensemble.

Veillez accepter, madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments dévoués.

Vincent THOMAZO
Secrétaire général UNSA DOUANES